

Chambre de l'Enseignement Supérieur Inclusif

Rapport 2022-2023 à l'attention de l'ARES

1. Composition de la Chambre (année académique 2022-2023)

	Effectifs	Suppléants
ULiège	Florence ELLEBOUDT	Maité TROMME
HELMo	Véronique DROSSON	Pierre DOYEN
HE de la Ville de Liège	Pascale KEUNEN	Sabine ANDRIANNE
HE Robert Schuman	Noémie ANTOINE	
HE de la Province de Liège	Coleen FRAITURE	Cindy VALLEE
Henallux	Caroline CREVECOEUR	Alain BULTOT
HE Charlemagne	Sarah WANNEZ	
ESA Saint-Luc	Valérie GRANIER	

Présidente : Florence Elleboudt (ULiège)

Vice-présidentes : Coleen FRAITURE (HEPL) et Valérie GRANIER (ESA Saint-Luc).

2. Dates de réunion

La Chambre s'est réunie à 7 reprises en 2022-2023

3. Partage d'informations et d'expériences

Ce partage apparaît toujours aussi essentiel aux membres de la Chambre. A l'ordre du jour de chaque réunion, un point consacré à une étude de cas problématique peut-être amené par une institution. La discussion entre les participants permet de confronter des pratiques différentes et d'envisager de nouvelles pistes. Le cas échéant, des experts sont consultés pour un éclairage plus précis.

Des échanges ont en outre permis d'enrichir l'information relative à des dispositifs d'inclusion mis en œuvre dans d'autres Pôles. Les discussions et la réflexion qui ont suivi, ont entrouvert de nouvelles portes mais ont aussi fait mesurer le chemin qui reste à parcourir pour atteindre l'objectif, non seulement d'un enseignement mais bien d'une société véritablement inclusive.

Durant la période de confinement, ces échanges par mail et/ou téléphone ont été très riches notamment sur la mise en place des aménagements dans ce contexte particulier. Nous avons pu partager sur nos expériences et notre façon de réagir en fonction du contexte institutionnel. L'échange des pratiques étaient d'autant plus importante dans cette situation inédite.

4. Mutualisation des moyens

2018 avait vu la signature de la prolongation de la convention entre l'ULiège et les Institutions du Pôle quant aux recours à l'expertise de la Commission de spécialistes de l'Université de Liège. Pour rappel, certaines Hautes Ecoles et les Ecoles Supérieures des Arts se sentaient démunies face à certains dossiers médicaux, dont l'analyse impose de recourir à des spécialistes. Cela est vrai pour octroyer ou non le statut mais aussi et surtout pour définir l'impact du handicap sur la vie de l'étudiant et prévoir en conséquence les aménagements raisonnables adéquats. C'est dans ce but que l'ULiège avait mis en place une commission pluridisciplinaire composée de médecins spécialistes, d'un psychiatre, de psychologues, d'un spécialiste des troubles de l'apprentissage. Cette Commission est depuis devenue le centre de référence du Pôle. Les HE et les ESA, pour des cas spécifiques qui le nécessitent, ont recours aux services de cette Commission, moyennant une contribution financière de 50 euros pour les frais administratifs.

Ainsi, pour l'année 2022-2023, les Hautes Ecoles et ESA pouvaient faire appel à la commission ESH-ULiège mais n'ont pas senti la nécessité d'y recourir.

5. La sensibilisation au handicap

A la suite de l'étude consacrée aux représentations de l'inclusion et les freins au changement chez les enseignants, le Conseil d'Administration du Pôle a accordé un nouveau budget permettant de conclure cette recherche par une 3^e phase. Elle permettra de corrélérer « intention » et « mise en pratique » d'aménagements

Les résultats sont attendus en septembre 2023.

6. Workshops

Accompagner les TDA/H : quels chemins vers la réussite. ? – en collaboration avec la Commission Aide à la Réussite (CAR) – 05/06

Organisation, méthodologie, autonomie... Ces compétences sont de réels facteurs de réussite pour tout étudiant du supérieur, quelle que soit la formation choisie.

Pourtant, faire face à ces exigences est un objectif difficilement atteignable pour les étudiant(e)s aux prises avec un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H). Entre le cadre strictement défini par les études supérieures, la charge de travail à gérer seul ou encore l'environnement (bruit, va et vient, longues périodes sans pauses, examens...), les blocages peuvent s'avérer nombreux.

Au sein des Service d'Aide à la Réussite et des Services Inclusion, on constate une nette augmentation des étudiant(e)s présentant un TDA/H. Bien que restant attentifs à leurs besoins, les membres de ces services observent que certaines techniques « classiques » d'aide à la réussite ne fonctionnent pas ou plus assez avec les spécificités de ce public.

Dès lors, que mettre en place pour accompagner au mieux un étudiant(e) avec un TDA/H ? Comment les aider à prendre notes efficacement ou encore à organiser leur travail sur le long terme ?

Outre cela, comment faire percevoir les spécificités de ces étudiant(e)s aux personnes qui vont les côtoyer durant leur parcours académique et qui n'y sont pas encore sensibilisées ?

La Commission d'Aide à la Réussite (CAR) et la Chambre de l'Enseignement Supérieur Inclusif (ChESI) ont dès lors organisé un workshop pour dégager, ensemble, des pistes de réponses à ces questions.

Voir : <https://poleliiegelux.be/fr/workshop-tdah>

7. Liens avec la CESI

Lors de chaque réunion de la Chambre, un retour est assuré quant aux points traités à la CESI et aux discussions dont ils ont fait l'objet. Ces informations suscitent toujours des échanges enrichissants.

La ChESI L-Lux, via ses représentants, interpelle également la CESI sur des questions de fond qui la préoccupent, sur des points qui lui semblent devoir être précisés ou la ChESI fait part de ses avis/remarques sur telle ou telle problématique abordée à la CESI.

Ces liens avec la CESI sont essentiels et se trouvent enrichis par la participation des membres de la ChESI aux GT mis sur pied, concernant diverses problématiques : réflexion sur les aménagements structurels et des infrastructures, formation à destination des membres des services inclusifs et des accompagnateurs pédagogiques, les troubles de l'apprentissage. Les membres de la ChESI sont tenus informés de l'évolution des travaux et font part de leurs propositions à relayer à la CESI.

8. Perspectives

A la demande du Conseil d'Administration, la ChESI a réalisé un plan d'actions couvrant les années 2023 à 2026. Voir en annexe.